

# L'activité des micro-entrepreneurs est souvent un complément

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 100 • Septembre 2023



En Centre-Val de Loire, plus de 53 000 micro-entrepreneurs sont actifs en 2022, hors secteur agricole. Ils travaillent principalement dans le commerce, les services aux particuliers, aux entreprises, ainsi que dans la construction. Fin 2019, ils représentent 40 % de l'emploi non salarié. Trois micro-entrepreneurs sur dix cumulent leur activité non salariée avec un emploi salarié, ce dernier constituant généralement leur activité principale. La plupart des micro-entrepreneurs conservent leur activité d'une année à l'autre. Dans le cas contraire, le passage entre micro-entrepreneuriat et salariat est la situation la plus fréquente. Le revenu des micro-entrepreneurs constitue souvent un complément au salaire, avec la moitié d'entre eux qui retirent moins de 310 euros par mois de cette activité.

Au 31 décembre 2022, 73 700 micro-entrepreneurs (**définition**) hors secteur agricole (**champ**) sont inscrits en région Centre-Val de Loire. Parmi eux, 53 100, soit 72 %, ont déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année et sont dits actifs. Le nombre de micro-entrepreneurs actifs a fortement progressé après 2018, année de doublement des plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au dispositif. Le nombre de micro-entrepreneurs actifs en 2022 est supérieur de 43 % à celui de 2019. Après une année 2021 de fort rebond post-crise sanitaire, le nombre de micro-entrepreneurs actifs a progressé de 8 % en 2022. Le Loir-et-Cher et l'Indre sont les départements dans lesquels le nombre de micro-entrepreneurs actifs a le moins progressé depuis 2019.

Le chiffre d'affaires global de l'ensemble des micro-entrepreneurs actifs de la région est en progression de 14 % en 2022, après le rebond de 31 % observé en 2021, consécutif à une année 2020 fortement marquée économiquement par la crise sanitaire. Deux facteurs sous-tendent cette décélération : une moindre augmentation du nombre de micro-entrepreneurs actifs d'une part et une hausse modérée du chiffre d'affaires moyen d'autre part. Le chiffre d'affaires annuel moyen est de 13 540 euros, soit

6 % de plus que l'année précédente, et 8 % par rapport à 2019. Toutefois selon les secteurs d'activité, l'inflation élevée en 2022 a pu avoir des impacts différents sur ce chiffre d'affaires (changements de comportements des consommateurs, hausse des prix des matières premières répercutée sur les prix de vente...). En dépit de cette progression, il reste peu élevé en 2022. Au niveau départemental, il varie de 12 360 euros dans le Cher à 14 200 euros en Indre-et-Loire.

Les activités de nettoyage sont celles pour lesquelles le nombre de micro-entrepreneurs actifs a le plus progressé en un an (+22 %). Les activités sportives (+16 %), ainsi que les arts, spectacles et autres activités récréatives (+15 %) bénéficient d'un rattrapage après avoir été durement éprouvées pendant la crise sanitaire. Enfin, les activités juridiques (+11 %), les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (+15 %), ou encore de coiffure et soins du corps (+12 %), ainsi que les autres services personnels (+22 %) présentent elles aussi une évolution positive. En revanche, l'évolution du nombre de micro-entrepreneurs actifs dans les activités de poste et de courrier, fortement orientée à la hausse pendant la crise sanitaire, se retourne en 2022 (-20 %). Les activités de commerce, mais aussi de

restauration et débit de boissons présentent elles aussi des évolutions négatives ou en nette décélération par rapport à 2021. Sans surprise, les chiffres d'affaires suivent des dynamiques identiques. Le secteur de la restauration et débit de boissons fait figure d'exception : le nombre de micro-entrepreneurs actifs diminue (-3 %), alors que le chiffre d'affaires augmente (+27 %).

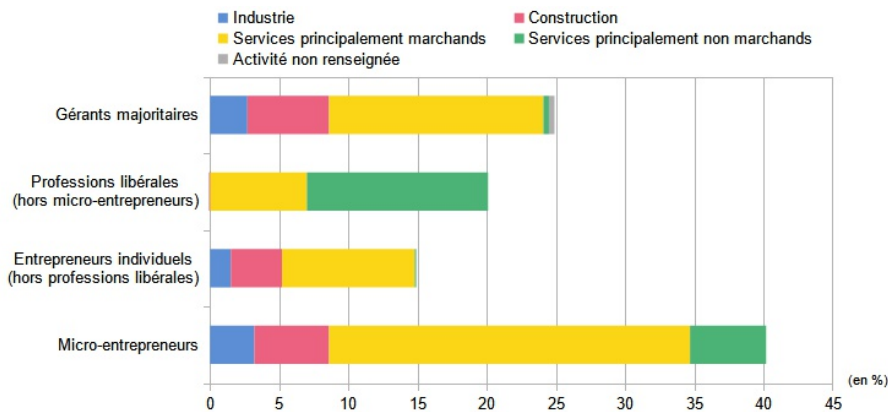
## Les micro-entrepreneurs représentent deux non-salariés sur cinq

Fin 2019, environ un actif en emploi sur dix exerçant en Centre-Val de Loire est non-salarié (**définition**). Ils peuvent être micro-entrepreneurs ou non-salariés classiques : entrepreneurs individuels (hors professions libérales), professions libérales ou gérants majoritaires de société.

Dans la région, les micro-entrepreneurs économiquement actifs fin 2019 représentent 40 % de l'emploi non salarié hors secteur agricole (**champ**), mais seulement 20 % en équivalent salaire minimum (**définition**). Le Loiret et l'Indre-et-Loire regroupent plus de la moitié de l'ensemble des non-salariés de la région. Cette part est encore un peu plus élevée pour les micro-entrepreneurs.

En partenariat avec :

## ► 1. Part des emplois non salariés en Centre-Val de Loire par statut et secteur d'activité



**Lecture :** Les micro-entrepreneurs représentent 40,1 % de l'ensemble des non-salariés et travaillent majoritairement dans les services principalement marchands.

**Champ :** non-salariés actifs au 31 décembre 2019 hors agriculture.

**Source :** Insee, Bases Urssaf des non-salariés 2019.

Les micro-entrepreneurs recouvrent des profils différents et des professions variées : commerçants, maçons, coiffeurs, professeurs à domicile, agents d'entretien, psychologues, artistes, conseillers de gestion, livreurs...

Les hommes sont majoritaires dans ce régime (60 %). Toutefois l'écart est plus faible que pour les autres formes de non-salariat (65 % d'hommes parmi les non-salariés hors micro-entrepreneurs). Ils sont globalement plus jeunes que les autres non-salariés : 29 % ont moins de 35 ans (13 % pour les non-salariés hors micro-entrepreneurs) et 34 % ont plus de 50 ans (contre 48 %).

La part des micro-entrepreneurs qui travaillent dans les services principalement marchands (commerce, activités spécialisées, scientifiques et techniques...) est plus importante que pour les non-salariés classiques (respectivement 65 % et 54 %) ► **figure 1**. Près de 14 % des micro-entrepreneurs travaillent dans les services principalement non-marchands

(enseignement, activités pour la santé humaine...), 13 % dans la construction et 8 % dans l'industrie.

### Les micro-entrepreneurs occupent souvent également un emploi salarié

Trois micro-entrepreneurs sur dix (29 %) exercent simultanément leur activité non salariée avec un emploi salarié en fin d'année 2019 ► **figure 2**. Cette pluriactivité (**définition**) est plus fréquente que pour les autres non-salariés (9 %).

Dans ce cas, le micro-entrepreneuriat correspond souvent à une activité complémentaire, avec des salaires perçus sur l'année supérieurs au revenu généré par l'activité non salariée.

Les femmes micro-entrepreneuses sont davantage pluriactives que les hommes (respectivement 34 % et 26 %).

Parmi les 71 % de micro-entrepreneurs sans poste salarié la dernière semaine de l'année, quatre sur cinq n'ont eu aucun poste salarié au cours de l'année, les autres ont occupé un poste salarié dans

l'année sans forcément cumuler les deux activités (micro-entrepreneuriat et salariat) en même temps.

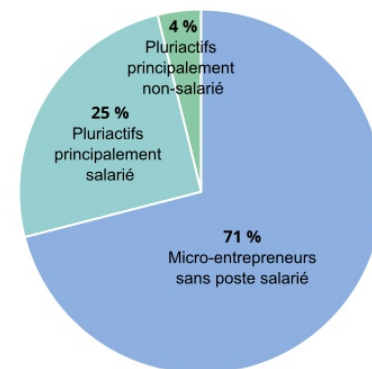
Les micro-entrepreneurs dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale sont 47 % à être également salariés à fin 2019. Cumuler plusieurs activités est moins fréquent dans la construction (10 % des micro-entrepreneurs de ce secteur). Parmi les pluriactifs, 36 % ont un emploi non salarié et salarié dans le même secteur. C'est plus souvent le cas des micro-entrepreneurs dans la santé humaine et action sociale ou dans les services aux particuliers.

### Huit micro-entrepreneurs sur dix le sont toujours l'année suivante

La majorité des micro-entrepreneurs actifs travaillant en Centre-Val de Loire (pluriactifs ou non) conservent cette activité pendant plusieurs années (**champ**). Les micro-entrepreneurs sont plus nombreux à le devenir alors qu'ils ne l'étaient pas l'année précédente, qu'à quitter ce statut avant la fin de l'année suivante. Les transitions les plus courantes sont celles depuis et vers le salariat ► **figure 3**. Entre deux années successives, les passages directs du micro-entrepreneuriat à un autre régime de non-salariat et inversement sont occasionnels.

Dans un sens comme dans l'autre, le changement de statut d'activité entre micro-entrepreneuriat et salariat est plus fréquent lorsque les micro-entrepreneurs sont pluriactifs (cumulant emplois non salarié et salarié). Par ailleurs, les micro-entrepreneurs pluriactifs perçoivent l'année suivante des allocations chômage ou des revenus professionnels très faibles dans une proportion moindre que les micro-entrepreneurs exclusivement non-salariés.

### ► 2. Pluriactivité des micro-entrepreneurs en Centre-Val de Loire



**Note :** micro-entrepreneurs avec ou sans poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; selon que leurs revenus soient principalement salariaux ou non.

**Champ :** micro-entrepreneurs actifs au 31 décembre 2019 hors agriculture.

**Source :** Insee, Bases Urssaf des non-salariés 2019.

#### ► Encadré : Créations d'entreprise

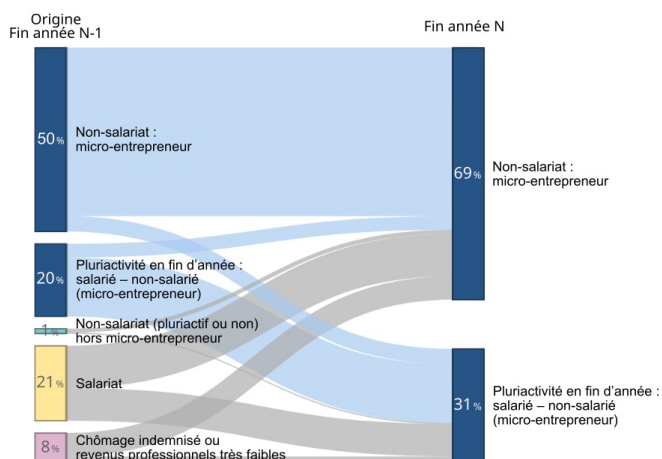
En Centre-Val de Loire, 18 400 entreprises ont été créées en 2022 sous le régime du micro-entrepreneur, soit six nouvelles entreprises sur dix. Après plusieurs années de hausse (+22,1 % en moyenne par an entre 2017 et 2021), ce nombre d'immatriculations se stabilise (+1,5 % en 2022) à un niveau historiquement élevé. Le secteur des services aux entreprises représente 35 % des créations, les services aux particuliers 26 %, le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration 25 %, la construction 8 % et l'industrie 6 %.

Lors de leur immatriculation au premier semestre 2018, les micro-entrepreneurs étaient essentiellement des salariés du secteur privé ou des agents de la fonction publique (44 %) juste avant la création. Les autres créateurs étaient chômeurs (28 %), étudiants, retraités ou sans activité professionnelle (20 %) ou indépendants, chefs d'entreprise (8 %).

En Centre-Val de Loire, un tiers des nouveaux micro-entrepreneurs ont monté leur projet seul. Sinon, ils ont le plus souvent reçu l'appui d'une personne de leur entourage personnel (43 % des micro-entrepreneurs) et/ou l'aide d'une structure dédiée à la création d'entreprise (30 %). Plus d'un quart des nouveaux micro-entrepreneurs (28 %) ont reçu une formation particulière pour la création de leur entreprise. En 2018, quasiment sept micro-entrepreneurs sur dix n'ont pas mobilisé de moyens financiers ou ont investi moins de 1 000 euros au démarrage de leur projet. Par ailleurs, 45 % ont bénéficié de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRES), dispositif qui était accessible aux demandeurs d'emplois mais aussi à d'autres publics sous certaines conditions.

### ► 3. Origine et devenir des micro-entrepreneurs du Centre-Val de Loire

#### a. Origine



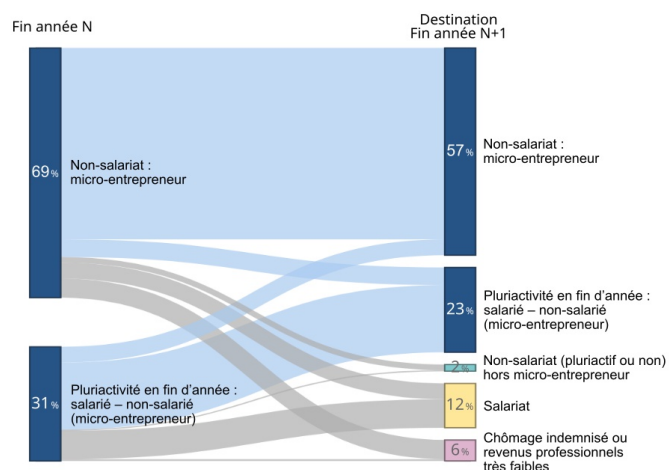
**Note :** Les pluriactifs sont les non-salariés actifs au 31 décembre de l'année qui ont au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année.

**Lecture :** Parmi les micro-entrepreneurs actifs au 31/12 travaillant en Centre-Val de Loire, 21 % étaient exclusivement salariés en fin d'année précédente.

**Champ :** micro-entrepreneurs actifs travaillant en Centre-Val de Loire l'année N et dont le revenu d'activité (revenu non-salarié et éventuel revenu salarié) est supérieur à 1 000 € et supérieur à leurs éventuelles allocations chômage, hors taxés d'office, hors secteur agricole.

**Source :** Insee, Panel Tous Actifs 2009-2019.

#### b. Devenir



**Note :** Les pluriactifs sont les non-salariés actifs au 31 décembre de l'année qui ont au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année.

**Lecture :** Parmi les micro-entrepreneurs actifs au 31/12 travaillant en Centre-Val de Loire, 80 % ont le même statut en fin d'année suivante (57 % sont micro-entrepreneurs exclusivement et 23 % sont pluriactifs la dernière semaine de l'année).

**Champ :** micro-entrepreneurs actifs travaillant en Centre-Val de Loire l'année N et dont le revenu d'activité (revenu non-salarié et éventuel revenu salarié) est supérieur à 1 000 € et supérieur à leurs éventuelles allocations chômage, hors taxés d'office, hors secteur agricole.

**Source :** Insee, Panel Tous Actifs 2009-2019.

En moyenne, 70 % des micro-entrepreneurs travaillant en Centre-Val de Loire entre 2010 et 2019, l'étaient déjà l'année précédente. Tandis que 21 % étaient salariés, 1 % non-salariés sous un autre régime et 8 % au chômage indemnisé ou avec des revenus professionnels très faibles sur l'année. Par ailleurs, 5 % ne travaillaient pas en région Centre-Val de Loire un an auparavant.

Réciproquement, parmi les micro-entrepreneurs actifs au 31 décembre travaillant en Centre-Val de Loire entre 2009 et 2018, 80 % ont le même statut en fin d'année suivante, 12 % sont devenus salariés, 2 % non-salariés sous un autre

régime et 6 % au chômage ou avec des revenus professionnels très faibles. Ils sont 4 % à être partis travailler en dehors de la région Centre-Val de Loire. Les passages du salariat au micro-entrepreneuriat ou à la pluriactivité (salariat et micro-entrepreneuriat) d'une année à l'autre sont toutefois plutôt rares : ils représentent seulement 0,4 % de l'ensemble des salariés.

Parmi les micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2014 en Centre-Val de Loire, la moitié sont encore actifs (chiffre d'affaires positif) sous ce régime trois ans après l'immatriculation. Ils sont 35 % à être pérennes cinq ans après

l'immatriculation. La pérennité est moindre que pour les entreprises classiques (61 %). Le maintien en activité de ces micro-entrepreneurs est plus fréquent dans le secteur de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale, ainsi que dans l'industrie. Le taux de pérennité en 2019 des entreprises créées en 2014 croît avec l'âge du créateur : de 25 % pour les moins de 30 ans à 44 % pour les 50 ans ou plus.

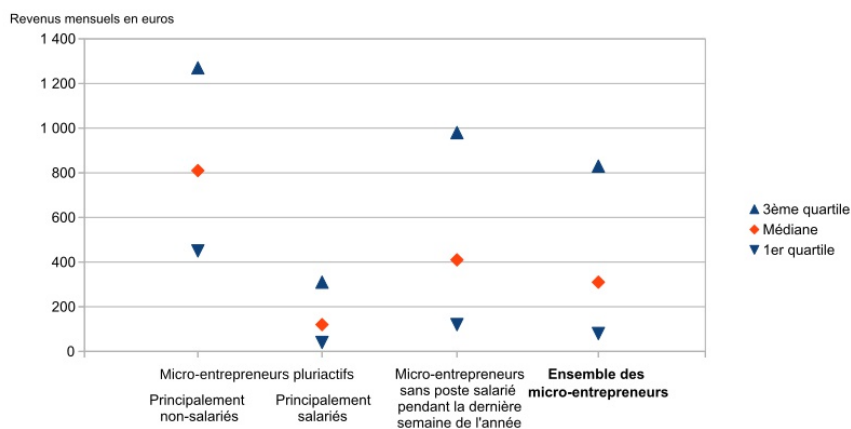
#### Les revenus provenant de l'activité non salariée sont peu élevés

Les micro-entrepreneurs perçoivent en moyenne 560 euros par mois en 2019 de leur activité non salariée (**définition**). Ces revenus moyens sont plus importants dans la construction (840 €) et plus faibles dans l'industrie (360 €). Parmi l'ensemble des micro-entrepreneurs actifs, 1 % déclarent un revenu d'activité nul. Le revenu global des micro-entrepreneurs pluriactifs atteint en moyenne 2 120 euros par mois dont 1 770 euros de salaires et 350 euros de leur activité non salariée, soit 16 % du revenu total.

Un micro-entrepreneur sur deux gagne moins de 310 euros par mois avec cette activité (hors revenus nuls) en Centre-Val de Loire (330 € en France métropolitaine). Ce revenu médian est nettement inférieur à celui des non-salariés classiques (2 600 €). Un quart retire moins de 80 euros et un quart plus de 830 euros de leur activité de micro-entrepreneur

► figure 4.

### ► 4. Dispersion des revenus d'activité des micro-entrepreneurs en Centre-Val de Loire



**Lecture :** En 2019, la moitié des micro-entrepreneurs pluriactifs pendant la dernière semaine de l'année et dont les revenus sont principalement non salariaux, perçoit plus de 810 € par mois de l'activité non salariée.

**Champ :** région Centre-Val de Loire hors agriculture, micro-entrepreneurs actifs au 31 décembre 2019, hors taxés d'office, revenus et durée d'activité non nuls.

**Source :** Insee, Bases Urssaf des non-salariés 2019.



Ces montants s'expliquent par la nature même du dispositif destiné à faciliter la création d'entreprises, en simplifiant certaines démarches et déclarations, et utilisé de fait en partie pour des activités annexes ou à temps partiel, avec éventuellement une autre activité de la part du créateur.

Les revenus non-salariés médians des micro-entrepreneurs pluriactifs sont sept fois plus élevés lorsqu'il s'agit de leur activité principale (810 euros par mois) que lorsque qu'il ne s'agit que d'un revenu d'appoint (120 euros) à une activité principale salariée. Quant aux micro-entrepreneurs qui ne sont pas pluriactifs,

leur revenu d'activité médian s'élève à 410 €. ●

Olivier Diel, Florine Verdu (Insee) ;  
Frédérique Borie (Urssaf)

Retrouvez les données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## ► Définitions / concepts

Les **non-salariés** sont les personnes qui travaillent sans contrat de travail et sans lien de subordination juridique envers un employeur.

Un **micro-entrepreneur** est un non-salarié qui bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Les **pluriactifs** sont les non-salariés actifs au 31 décembre de l'année qui ont au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année.

L'« **équivalent salaire minimum** » (ESM) permet de mieux appréhender la précarité d'une partie des non-salariés, en particulier des micro-entrepreneurs. Il est calculé au prorata du revenu du non-salarié dans le SMIC, avec un écrêtement à 1 : un non-salarié gagnant l'équivalent de 0,5 SMIC est compté comme 0,5 ESM, mais un non-salarié ayant des revenus équivalents à deux SMIC n'est compté que comme 1 ESM.

Le **revenu d'activité** non salariée est la rémunération issue de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année mais pas des contributions sociales (CSG non déductible, CRDS). Il est calculé à partir du revenu professionnel imposable auquel sont réintégrés certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives (pour les micro-entrepreneurs : chiffre d'affaires après abattement pour frais professionnels). Les revenus nuls et taxés d'office ne sont pas pris en compte dans les indicateurs de dispersion des revenus.

Pour prendre en compte le cas échéant les années incomplètes, le revenu d'activité des non-salariés est annualisé (ramené à ce qu'aurait perçu un non-salarié s'il avait été affilié l'année complète) avec une pondération au prorata de la durée d'affiliation dans l'année. Le calcul s'effectue sur les seuls non-salariés en activité au 31 décembre de l'année, en excluant ceux qui n'ont pas déclaré leur revenu.

**Statut d'activité** : Les revenus professionnels (salaires perçus, revenus issus des activités non salariées, allocations chômage soumises à l'impôt sur le revenu) sont mobilisés pour définir l'état principal d'activité d'un individu une année donnée : salariat, non-salariat, pluriactivité en fin d'année, revenu professionnel faible ou chômage indemnisé.

## ► Champ

Le champ se restreint aux individus actifs au 31/12 de l'année et aux micro-entrepreneurs (économiquement) actifs, c'est-à-dire ayant déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année. Il ne porte que sur le champ non-agricole des bases Urssaf. Le nombre d'inscrits à l'Urssaf tient compte de l'estimation des radiations pour non-déclaration de chiffre d'affaires. Les données exploitant la base non-salariés pour analyser les caractéristiques des micro-entrepreneurs prennent aussi en compte ceux qui ont déclaré un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres ayant suivi leur assujettissement.

Pour l'étude des trajectoires, le champ couvre les individus travaillant hors secteur agricole. L'étude se concentre sur la période 2009-2019. Pour chaque individu du panel tous actifs, sa situation principale d'emploi est définie chaque année. L'analyse des transitions porte sur le cumul des années 2009-2019. Ce cumul se base sur l'hypothèse que les comportements d'activité sont restés relativement stables au cours de cette période. Les salaires versés par des particuliers-employeurs sont exclus de l'analyse. Les apprentis et les stagiaires sont regroupés avec ceux ayant très peu de revenus professionnels, leur statut relevant davantage de la formation que de l'emploi salarié. Les non-salariés non-actifs en fin d'année et les micro-entrepreneurs (économiquement) inactifs ainsi que les taxés d'office sont exclus de l'analyse.

## ► Sources

La **base non-salariés (BNS)** hors secteur agricole est construite à partir de données issues de l'Urssaf Caisse nationale.

Le **panel tous actifs** permet de suivre les périodes d'emploi salarié et d'emploi non salarié pour un échantillon représentatif de la population en France. Il combine des informations issues de plusieurs sources sociales.

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises (SINE)** permet d'analyser le profil du créateur et les conditions de démarrage des nouvelles entreprises, les conditions de développement, les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des cinq premières années de leur existence et les effets sur l'emploi des créations d'entreprises.

Le **système d'information de la démographie des entreprises (SIDE)** est le système d'information pour la production et la diffusion des données de démographie des entreprises et des établissements.

Cette étude exploite également des données statistiques sur les micro-entrepreneurs directement issues du **système d'information décisionnel de l'Urssaf Caisse nationale et des Urssaf régionales**. Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org). On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies. Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace "open data" du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).

## ► Pour en savoir plus

- Boitelle F., Lievre G., Legrand F., Koch-Mathian M., "Les auto-entrepreneurs fin décembre 2022", *Stat'UR* n°365, juillet 2023.
- Treppoz M., Amar E., "En 2021, les revenus d'activité des non-salariés rebondissent", *Insee Première* n°1961, juillet 2023.
- Borie F., "Micro-entrepreneurs - Toujours plus de micro-entrepreneurs en Centre-Val de Loire - Bilan économique 2022", *Insee Conjoncture Centre-Val de Loire* n°44, juin 2023.
- Chalot C., Simonovici M., "En 2019, 61 % des entreprises classiques sont encore actives cinq ans après leur création", *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n°84, mars 2022.

